

# REGLEMENT

## CONCOURS PHOTOS Du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2019 « Insolite »

### Article 1 : Objet

La médiathèque municipale propose un concours photo sur le thème « Insolite ».

### Article 2 : Conditions de participation

- Le concours est gratuit, ouvert aux habitants de Tercé et aux personnes extérieures à la commune inscrites à la médiathèque, adultes et enfants. Sont exclus les photographes professionnels, les organisateurs du concours et les membres du jury.
- Les photos doivent être prises dans la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes entre le **1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2019**.
- Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image concernant les biens photographiés et les personnes éventuellement identifiées sur la photo présentée. La médiathèque ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image.
- La médiathèque se réserve le droit de ne pas exposer les photos qu'elle juge discriminantes ou non conformes à l'éthique d'un service public.
- Chaque participant donne le droit et la permission à la médiathèque d'utiliser son nom, la photo soumise et le titre. Il permet la diffusion de sa photo sans but lucratif sur des supports de communication propres à la collectivité (affiches, illustrations, bulletin, internet,...)
- L'image présentée devra correspondre à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans trucage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé. Les retouches sont interdites, seules les modifications se limitant aux réglages de tonalité (amélioration de la netteté, contraste, luminosité, saturation) sont autorisées, dès l'instant où celles-ci ne trahissent pas la réalité initiale de la photo.

### Article 3 : Thématique

Les photos doivent respecter le thème du concours « Insolite ». Drôles, inattendues, originales, surprenantes, étonnantes, inhabituelles. Les photographies devront provoquer l'étonnement par leur composition, leur sujet, la perception ou la réflexion qu'elles provoquent. Elles peuvent impliquer l'environnement, la faune, la flore, des objets, le patrimoine. Le cadrage original, l'angle de vue peuvent susciter la surprise, offrant un regard nouveau sur la nature, un paysage,.... Des photos macros peuvent faire apparaître des détails étonnants. Témoignez de votre créativité et faites-nous découvrir un monde surprenant !

### Article 4 : Modalités de participation

Chaque participant soumettra une seule photo au format numérique JPEG, JPG ou PDF, 20 x 30, paysage ou portrait, couleur ou noir et blanc et en haute résolution (300 dpi). Le poids de

chaque fichier ne pourra être inférieur à 1 Mo et ne pourra excéder 7 Mo.

Il sera transmis sur CD ou par clé USB directement à la médiathèque ou par voie électronique à l'adresse mail de la médiathèque : [bibliotheque-terce@orange.fr](mailto:bibliotheque-terce@orange.fr).

Le nom du fichier devra comporter le titre de la photo. Le bulletin d'inscription sur lequel seront indiqués les noms et prénom, le lieu de prise de vue, la date et le titre de la photo devra être joint.

2 catégories composent ce concours : une catégorie « adulte » et une catégorie « jeune » (pour les 15 ans et moins de 15 ans).

#### **Article 5 : Réception des photos**

Les photos devront parvenir à la médiathèque avec la fiche d'inscription dûment remplie et signée (par les parents pour les mineurs) **avant le 31 août**, date limite de dépôt. Le comité d'organisation se charge des impressions d'épreuve au format 20x30cm, couleur ou noir et blanc le cas échéant. Les photos seront exposées de façon anonyme à la médiathèque. Un numéro sera attribué à la photo en fonction de son ordre d'inscription et correspondra à son ordre d'exposition.

#### **Article 6 : Sélection des photos**

Les photos des participants seront exposées à la médiathèque **du 1<sup>er</sup> octobre au 26 octobre 2019**. Deux prix seront attribués :

- Le public aura l'occasion de désigner ses 3 photos préférées dans chaque catégorie pendant la durée de l'exposition. Des bulletins de vote seront à la disposition du public à la médiathèque.
- Un jury de personnes ne participant pas au concours sera également constitué. Les principaux critères de sélection de ce concours seront l'originalité du sujet, de la prise de vue, la qualité, le cadrage, la netteté, la lumière, avec une attention particulière au respect du thème et au titre de la photographie.

#### **Article 7 : Remise des prix**

Les 2 prix seront attribués : prix du jury et prix du public pour chaque catégorie et un maximum de participants seront récompensés en fonction du nombre de lots.

La remise des prix aura lieu le mercredi 30 octobre à 19h.

#### **Article 8 : Retour des photos**

Les photos seront restituées à leur auteur. En cas d'oubli, merci de les réclamer.

### **Calendrier récapitulatif**

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2019 : durée du concours

31 août 2019 : date limite de remise des photos et de l'inscription

Du 1<sup>er</sup> octobre au 26 octobre 2019 : exposition à la médiathèque et vote du public

Mercredi 30 octobre : résultats et remise des prix

**BULLETIN D'INSCRIPTION au CONCOURS PHOTOS**  
**à déposer avant le 31 août 2019 à la médiathèque.**

NOM et PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Si l'adresse n'est pas TERCE, inscription à la médiathèque :  oui -  non

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....

souhaite participer au concours photos organisé par la médiathèque municipale de Tercé.

Lieu et date de prise de la photo : .....

Catégorie :  adulte                       enfant (15 ans et moins de 15 ans)

Titre de la photo :

.....

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités.

Je déclare expressément être titulaire des droits d'exploitation existant sur la photographie et en être l'auteur.

Par ailleurs, je certifie être en possession de toutes les autorisations nécessaires auprès des particuliers (reproduction de leur image ou de leur bien), étant personnellement responsable vis-à-vis des tiers et de l'organisateur du respect de ces obligations.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

Signature des parents pour les mineurs

.....Ré

servé à l'organisation

N° d'ordre :